

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 2 décembre 2004 – 19 h 00

COMPTE RENDU

**1 - Approbation du procès verbal de la dernière séance.**

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 17 septembre 2004.

**2 - Point sur les travaux.**

- *Chantiers en cours :*

Extension et rénovation de l'école maternelle du centre :

La commission d'appel d'offres a attribué tous les lots sauf le lot 11, plomberie – chauffage déclaré infructueux, qui a été relancé. Les travaux vont débuter le 1<sup>er</sup> jour des vacances de Noël et une réunion d'information en direction des parents d'élèves est programmée le jeudi 9 décembre 2004.

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que l'inauguration de l'extension de l'école maternelle du Gourandel est fixée le 18 décembre 2004.

Eglise : une rencontre avec l'architecte Léo GOAS va être prochainement organisée pour établir le planning de la prochaine étape à savoir la restauration de la charpente et de la couverture.

Vestiaires du Scaouët : Le démarrage des travaux pour ces nouveaux vestiaires est programmé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2005.

Rénovation du sol de la salle verte : Une visite d'une salle (en région Nantaise) déjà équipée du type de sol envisagé est prévue courant décembre.

Salle des fêtes du Scaouët : l'assurance ayant donné son accord sur la prise en charge de la réfection du parquet, le chantier sera confié à l'entreprise Jean LE PALMEC de Pontivy (travaux envisagés en mars 2005).

- *Voirie :*

Monsieur Philippe ROBINO expose le programme des travaux d'aménagement de la rue de Pontivy qui devraient se dérouler de mi-janvier à mi-avril : une simulation des travaux (chicane, plots...) sera mise en place afin de tester leur impact sur la circulation.

Par ailleurs l'accotement de la rue Saint-Yves a été réalisé.

Pont de Guernalain : Une réunion avec la D.D.E. sera organisée en janvier 2005 pour connaître le diagnostic de la cellule spécialisée dans les ouvrages d'art.

- *Assainissement :*

Le poste de refoulement de la Madeleine est en service et il reste désormais à aménager les extérieurs.

Des travaux d'extension du réseau d'eaux usées vont débuter à Kerouic.

### 3 - Marchés publics et travaux.

- *Extension de l'école maternelle du centre – signature des marchés.*

Le Conseil Municipal approuve le choix de la commission d'appel d'offres et autorise le Maire à signer les marchés de travaux.

| LOT                           | ENTREPRISES RETENUES    | ESTIMATIF H.T       | OFFRE H.T           | OFFRE TTC           |
|-------------------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| LOT 1-GROS ŒUVRE              | B.T.N.R                 | 101 000,00 €        | 103 917,04 €        | 124 284,78 €        |
| LOT 2-CHARPENTE BOIS          | CHARPENTES ARMORICAINES | 35 265,00 €         | 35 120,94 €         | 42 004,64 €         |
| LOT 3-COUVERTURE ZINC         | BELLAMY                 | 35 675,00 €         | 23 792,40 €         | 28 455,71 €         |
| LOT 4-MENUISERIES EXTERIEURES | PLASTIMETAL             | 61 405,00 €         | 59 197,35 €         | 70 800,03 €         |
| LOT 5-MENUISERIES INTERIEURES | LE PALMEC               | 21 100,00 €         | 17 263,50 €         | 20 647,15 €         |
| LOT 6-CLOISONS SECHES         | L.B.S.O                 | 29 347,00 €         | 29 264,21 €         | 35 000,00 €         |
| LOT 7-REVETEMENTS DE SOLS     | LE DORTZ                | 20 283,00 €         | 21 457,96 €         | 25 663,72 €         |
| LOT 8-PLAFONDS SUSPENDUS      | SUD BRETAGNE PLAFONDS   | 2 690,00 €          | 2 589,05 €          | 3 096,50 €          |
| LOT 9-PEINTURE                | SOBAP                   | 16 030,00 €         | 15 996,93 €         | 19 132,33 €         |
| LOT 10-ELECTRICITE            | LE BERRIGAUD            | 24 000,00 €         | 22 478,50 €         | 26 884,29 €         |
| LOT 11 - PLOMBERIE CHAUFFAGE  | INFRUCTUEUX             | 64 000,00 €         |                     |                     |
|                               |                         | <b>410 795,00 €</b> | <b>331 077,88 €</b> | <b>395 969,14 €</b> |

- *Construction de vestiaires au Scaouët – signature du contrat de maîtrise d'œuvre.*

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de la construction de vestiaires au Scaouët à Monsieur Raymond-Pierre LE PALLEC de BAUD, pour un montant d'honoraires de 99 746 € .

- *Balayage mécanisé de la voirie – signature du contrat de service.*

Le Maire est autorisé à signer le contrat de service pour le balayage mécanisé de la voirie pour un coût annuel de 3 744 € H.T.

- *Location d'un " mobil home" - signature du contrat de location.*

Le Conseil Municipal décide de louer un "mobil home" destiné à être aménagé en toilettes pour enfants en raison des travaux de l'extension de l'école maternelle du centre (coût : 270 € H.T./mois).

#### **4- Administration générale.**

- *Renouvellement du parc de copieurs – signature contrat de vente et de location.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de location du copieur couleur de la bibliothèque, des copieurs numériques de l'école maternelle du Centre et du Gourandel avec le fournisseur retenu suite à la consultation, BUREAU 56, distribuant la marque CANON.

- *Convention piscine avec la Communauté de Communes du Pays de BAUD – Signature.*

Le Maire est autorisé à signer la convention avec la communauté de communes du pays de BAUD pour la revalorisation du tarif de 5 % des entrées de la piscine.

- *Contrat temps libre avec la CAF – signature.*

Le Conseil Municipal décide de signer le contrat temps libre, concernant les enfants de 6 à 16 ans, avec la caisse d'allocations familiales du Morbihan.

- *Relais d'assistantes maternelles.*

Dans le cadre du projet de mise en place d'un relais d'assistantes maternelles, le Conseil Municipal décide de la création d'un poste d'animateur ou d'animatrice de ce relais (poste à temps non complet – 20H00 par semaine) : l'annonce du poste à pourvoir sera publiée début janvier 2005 au Centre de Gestion du Morbihan.

- *Personnel communal – prime annuelle et indemnités de régies.*

Le Conseil Municipal accorde aux agents communaux une prime de fin d'année de 763 € et d'appliquer le barème fixé par arrêté ministériel pour les indemnités de responsabilité des régisseurs de recettes.

- *CES à la bibliothèque – Signature du contrat.*

La candidature de Madame Mireille FOURDAN, en qualité de Contrat Emploi Solidarité affecté à la bibliothèque, est acceptée par le Conseil Municipal.

- *Location d'une salle au Collège Mathurin Martin – signature de la convention.*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de location de la salle avec le collège Mathurin Martin pour le club de roller et le club informatique.

- *Location de salle à l'école de musique – signature de la convention.*

Le Conseil Municipal décide de signer une convention de location pour la salle de l'école de musique, utilisée par Madame Catherine LAVALLADE qui y dispense des cours de dessin et peinture. (montant 7 € par séance).

- *Base nautique de Pont-Augan- prise en charge de la facture EDF.*

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge la facture d'électricité de la base nautique de Pont-Augan pour l'année 2004 soit 713,17 €.

- *Remboursement de frais médicaux à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.*

Monsieur Jean HIRGAIR propose de se rapprocher de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie afin de demander des explications et d'établir si véritablement la responsabilité de la commune est engagée avant de régler les frais médicaux à la CPAM.

- *Indemnisation d'un préjudice matériel.*

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge la réparation d'un bris de vitre sur un véhicule, dommage occasionné par un agent communal des espaces verts et non pris en charge par l'assurance (montant : 118 €).

- *Atelier-relais n° 3 – convention de location.*

Le Conseil Municipal décide de prolonger le contrat de location avec la société CE MESURE jusqu'au 31 décembre 2006.

- *Ouverture du centre aéré de Noël.*

Le Conseil Municipal approuve les modalités d'ouverture du centre de loisirs à Noël (du 20 au 31 décembre 2004).

- *Participation communale aux frais de cantine de l'école Sainte-Anne – signature de l'avenant.*

Le Maire est autorisé à signer l'avenant à la convention relative à la participation communale aux frais de cantine de l'école Sainte-Anne pour l'année 2004.

## **5 - Urbanisme et affaires foncières.**

- *Lotissement communal de Kermestre – vente des lots.*

Le Conseil Municipal autorise le maire à signer les actes de vente des terrains du lotissement communal de Kermestre.

- *Acquisitions foncières.*

Le Conseil Municipal décide d'acquérir un terrain face à l'école maternelle du Gourandel pour la réalisation d'un parking au prix de 14 500 € soit 23,85 € le m<sup>2</sup>.

Il décide également l'achat d'un terrain de 17 300 m<sup>2</sup> à 3 € le m<sup>2</sup> soit 51 900 €, afin de constituer des réserves foncières.

- *Aliénation d'un chemin rural à Kerdrollo*

Le Conseil Municipal donne son accord à un échange de chemin rural à Kerdrollo avec des riverains et prescrit également l'ouverture d'une enquête publique.

- *Régularisation d'échanges de chemins ruraux.*

Le Conseil Municipal décide de régulariser des échanges de chemins ruraux entre la commune et des riverains, échanges dont la procédure n'avait pas été menée à terme.

- *Convention de mise à disposition d'un terrain à Kerouic*

Le Maire est autorisé à signer une convention de mise à disposition à titre gratuit d'une parcelle d'un terrain appartenant à la commune en faveur de Monsieur Roger EVANO à Kerouic, pour y faire paître ses bêtes.

- *Lecture des décisions du maire : droit de préemption urbain.*

Le Conseil Municipal approuve la décision du Maire d'exercer le droit de préemption urbain en vue de l'achat de la propriété consorts Delord qui est située rue Saint-Yves pour un montant de 215 000 €. Cette acquisition permettrait d'aménager un espace vert en centre ville et également de réaliser un chemin piétonnier du champ de foire à la place Le Sciellour.

## **6 - Finances**

- *Budget communal – décisions modificatives*

Le Conseil Municipal approuve les décisions modificatives proposées.

- *Tarifs municipaux*

Le Conseil Municipal accepte les modifications de tarifs proposées par la commission des finances.

## 7 - Question diverses.

- *Instauration d'une zone bleue au centre-ville* : Le Conseil Municipal décide le principe de mettre en place une zone bleue au centre ville.
- *Amendes de police – demandes de subvention* : Le Conseil Municipal donne son accord à la mise en place d'une piste cyclable et autorise le Maire à déposer un dossier de subvention au titre des amendes de polices (coût : 11 360 € H.T.)
- *Restauration de la statue Saint-Jacques de Cranne* : Le Maire propose que le comité des fêtes de Cranne participe également avec la commune à la restauration de la statue Saint-Jacques de la chapelle de Cranne.
- *Exonération de pénalités de retard* : Le Conseil Municipal décide d'exonérer des pénalités de retard une entreprise qui est intervenue sur le chantier de l'école maternelle du Gourandel, le retard ne lui étant pas imputable (erreur de date dans le procès verbal de réception).
- *Motion de soutien aux ambulanciers* : Le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien aux ambulanciers suite à l'importante hausse du prix du carburant.
- *Perception de la redevance annuelle d'occupation du domaine public pour les réseaux de FranceTélécom* : 5 533,19 € : Le Maire est autorisé à émettre le titre de recette correspondant.
- *Avenant modificatif du taux de cotisation MNT pour la garantie maintien de salaire* : Le Conseil Municipal autorise de Maire à signer l'avenant relatif à la hausse du taux de 0,17 % à 0,19 % pour la garantie maintien de salaire.
- Le Conseil décide d'adhérer à l'association des petites villes de France (345 €/an).
- Le Conseil décide d'accorder une subvention de 500 € au groupe d'histoire pour soutenir la publication des mémoires d'Alexis LE LOUER.
- Monsieur Jean HIRGAIR évoque la situation d'une personne qui ne peut avoir accéder à l'intérieur du cimetière en voiture, ceci en raison de ses difficultés de mobilité : le Maire propose de la rencontrer afin de trouver la meilleur solution à son problème.